Département des Alpes-Maritimes

DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Grasse

Prolongement de la RD 6185 entre la RD 9 et la RD 2562

PIÈCE 6 – EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

egis France
Villes & Transports

Juillet 2013 – Indice 1
Concepteurs : Egis France

SOMMAIRE

1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION..... 286

2 DÉFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE (CONCERNÉE PAR LE PROJET) 290

3 ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE 290

4 INCIDENCES DU PROJET 295

5 CONCLUSION 295

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA2000	NATURA 2000

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Conseil général des Alpes Maritimes
Commune et département) : Grasse,
Adresse : Centre Administratif Départemental, Route de Grenoble, BP 3007, 06201 NICE Cedex 03
Téléphone : 04 97 18 60 00..... Fax : 04 97 18 60 45.....
Email : .....

Nom du projet : Prolongement de la RD 6185 entre la RD 9 et la RD 2562.....

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Le projet vise à créer un boulevard urbain dans le prolongement de la RD 6185 existante pour désengorger le secteur des 4 chemins et les quartiers de Saint-Antoine, Saint-Jacques, Loubonnières, et Villote à Grasse.
Les plans précis du projet sont fournis en **annexe 1** du présent dossier.

b. Localisation et cartographie

Le projet est situé :

Nom de la commune : Grasse..... N° Département : 06....
Lieu-dit : .....

En site(s) Natura 2000 ☐
n° de site(s) : ..... (FR93----)
n° de site(s) : ..... (FR93----)
…

Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?
A environ 3 km du site « Gorges de la Siagne » (FR93 01 574)
A environ 6 km du site « Préalpes de Grasse » (SIC : FR9301570 ; ZPS : FR9312002)

Situation du projet

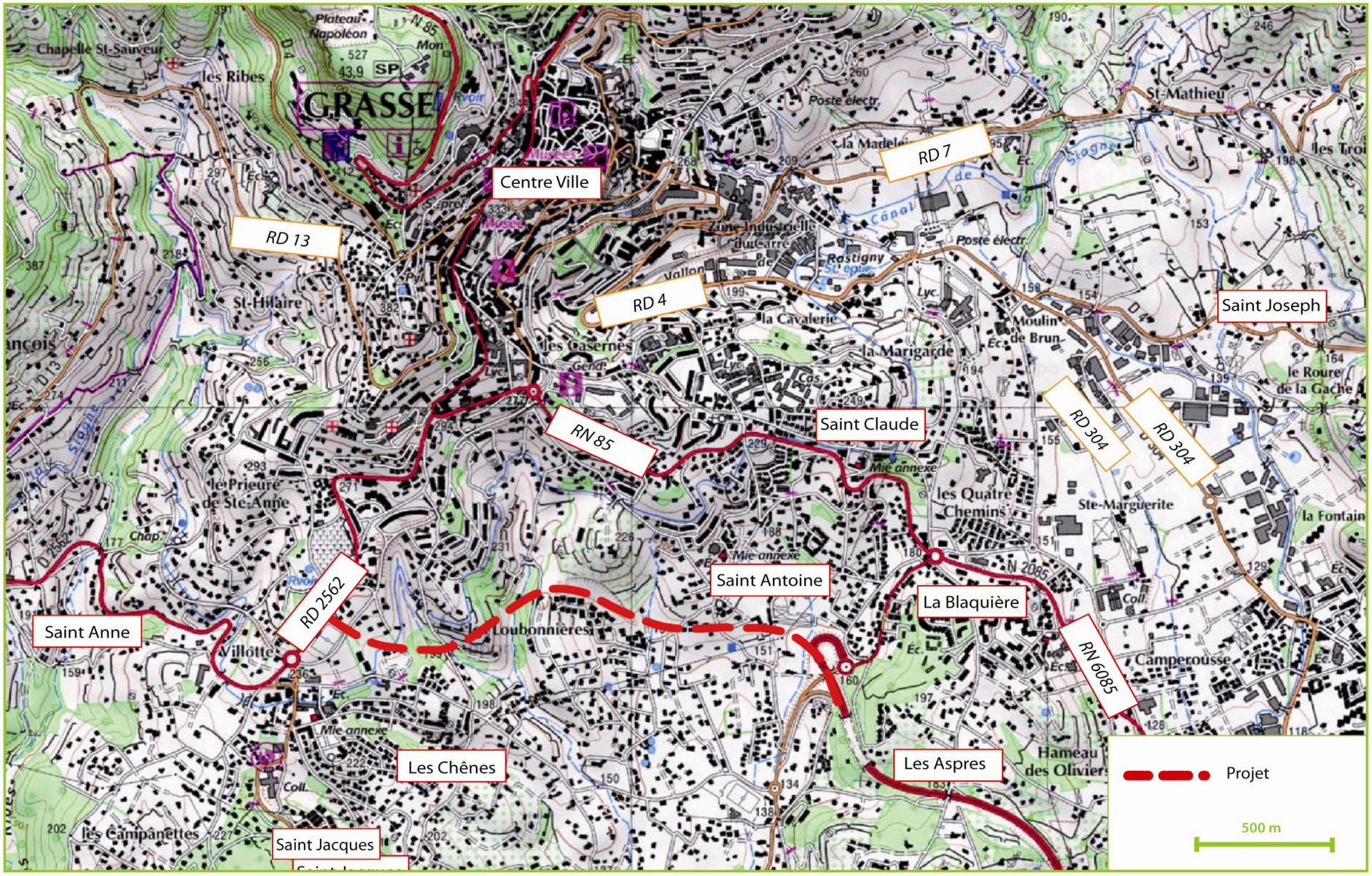

Source : SCAN IGN

Natura 2000 et ZNIEFF

Source : DREAL PACA

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : …… (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²
☐ 100 à 1 000 m²
☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : hors site Natura 2000.

- Emprises en phase chantier : limitées au strict nécessaire et hors site Natura 2000.
- Aménagement(s) connexe(s) : hors site Natura 2000.

Sont prévus à l'aménagement : voie routière et giratoires, piste cyclable et rétablissement des accès pour les chaussées traversées (passage inférieur ou supérieur). Ces aménagements seront hors site Natura 2000.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne
☐ nocturne

- Durée précise si connue : ……..…..… (jours, mois)
Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois
☐ 1 mois à 1 an
☒ 1 an à 5 ans
☐ > 5 ans

- Période précise si connue : …….……(de tel mois à tel mois)
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☒ Printemps
☒ Eté
☒ Automne
☒ Hiver

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Le projet entrainera :

- des abatages d'arbres,
- la mise en place de zones de chantier,
- le raccordement de réseaux (eaux pluviales et électricité notamment),
- des rejets d'eaux pluviales (après traitement via deux bassins anti pollution équipés de décanteur-déshuileur lamellaire permettront d'éliminer les hydrocarbures issus de la chaussée par flottaison et les matières en suspension par décantation). L'entretien de la plate forme routière peut engendrer le déversement de produits phytosanitaires et de sels de déneigement. La fréquence de ces opérations d'entretien sera fonction des observations faites sur site et des conditions météorologiques.

L'entretien des ouvrages hydrauliques se fera par le conseil général de façon régulière (environ une fois par mois par des agents spécialisés) afin de curer les boues et éventuels débris qui pourraient boucher l'évacuation des canalisations d'eaux pluviales.

f. Budget

Cout total de l'opération : 68 550 000 euros TTC

☐ < 5 000 €
☐ de 5 000 à 20 000 €
☐ de 20 000 € à 100 000 €
■ > à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique…).
La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

☒ Rejets dans le milieu aquatique
☒ Pistes de chantier, circulation
☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
☒ Poussières, vibrations
☒ Pollutions possibles
☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
☒ Bruits
☐ Autres incidences ……..

Zone d'influence du projet

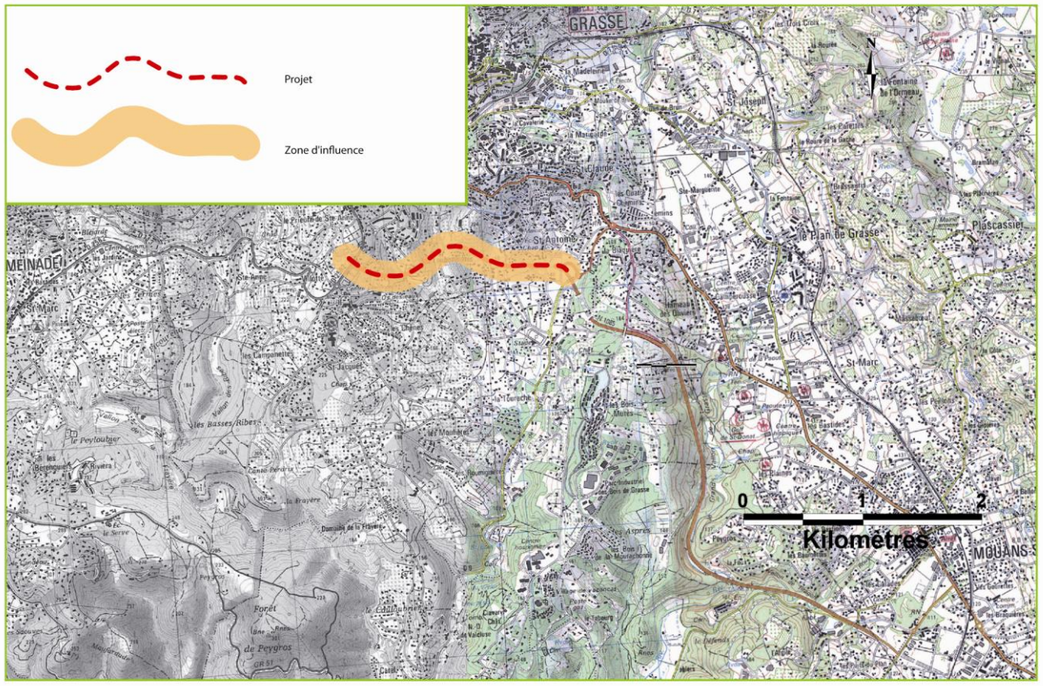

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé proche de :

☐ Réserve Naturelle Nationale
☐ Réserve Naturelle Régionale
☐ Parc National
☐ Arrêté de protection de biotope
☐ Site classé
☐ Site inscrit
☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
☐ Parc Naturel Régional
☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : ZNIEFF terrestre de type II « Forêts de Peygros et de Pégomas ». à environ 1.5 km.
☐ Réserve de biosphère
☐ Site RAMSAR
☒ ZPS « Gorges de la Siagne » (FR93 01 574) (Natura 200), à environ 3 km.

USAGES :

☐ Aucun
☐ Pâturage / fauche
☐ Chasse
☐ Pêche
☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre…)
☐ Agriculture
☐ Sylviculture
☐ Décharge sauvage
☐ Perturbations diverses (inondation, incendie…)
☐ Cabanisation
☒ Construite, non naturelle : Traversées de zones urbanisées……
☒ Autre (préciser l'usage) : usage routier……

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Milieux présents dans la zone d'influence :
- zones urbanisées,
- zones enclavées à caractère plus naturel (type vallons des Loubonnières)
- ZNIEFF terrestre de type II « Forêts de Peygros et de Pégomas »,
- ZPS « Gorges de la Siagne » (FR93 01 574).

Voir la localisation des ZNIEFF et site Natura 2000 en carte page suivante.

Natura 2000 et ZNIEFF

Source : DREAL PACA

HABITATS PRESENTS SUR LE SITE NATURA 2000 « Gorges de la Siagne :

	% de couverture	Superficie Relative (SR)
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundiflia	33	C
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	6	C
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	4	C
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	3	C
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2	C
Mares temporaires méditerranéennes	1	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	1	C
Formation stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	1	C
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	1	C
Taillis de Laurus nobilis	1	A
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi	1	C
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)	1	C
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	1	C
Grottes non exploitées par le tourisme	1	C
Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion	1	C
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	1	C
Forêts de Castanea sativa	1	B
Forêts à Quercus suber	1	B
Forêts à Ilex aquifolium	1	C
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	1	C
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	1	C
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	1	C

*Habitats ou espèces prioritaire (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union Européenne porte une responsabilité particulière.

Superficie relative*: superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %).*
B = site très important pour cet habitat (2 à 15 %) ; C = site important pour cet habitat (inf à 2%).

A proximité de la zone du projet, les habitats, la faune et flore locale recensés sont les suivants :
Photo 1 : le vallon des Loubonnières, présentant les seuls peuplements forestiers proches du projet, nombreux chênes verts,
Photo 2 : Peuplements herbacés sur les emplacements réservés,
Photo 3 :Terrasses à espèces bulbeuses,
Photo 4 : Friche urbaine à l'extrémité Est du tracé,
Photo 5 :Friche rudérale au Nord du lotissement des Loubonnières,
Photo 6 : Murs en pierres sèches avec de nombreux interstices,
Photo 7 : Merle noir, commun en zone pavillonaire,
Photo 8 : Le hibou petit duc,
Photo 9 : le crapaud commun
Photo 10 : le lézard vert,
Photo 11 : le lézard des murailles

(Voir photos en annexe 2)

A noter que le projet traverse une zone déjà urbanisée au Sud même du cœur de la ville de Grasse.
Les espèces citées ci-dessus sont typiques de la vie citadine.

Cependant, une étude faune flore a été menée par un cabinet spécialisé et des stations d'espèces rares ont été décelées le long du tracé. Il s'agit de populations de :

- **Scille maritime,**
- **Tulipe de l'Ecluse,**
- **Tulipe de Lortet,**
- **Anémone couronnée.**

Ces espèces étant protégées, un dossier de demande de dérogation a été adressé au CNPN afin de pouvoir détruire et replanter en un lieu adapté.

Ce dossier a reçu un avis favorable du CNPN le 18 juin 2010 sous conditions.

(Voir avis en annexe 3)

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : ……	☒	Friches et restanques, milieu artificialisé, Emplacements réservés
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : ……	☒	Chênes verts et Pin d'Alep
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : ……		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : ……		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : ……		
Autre type de milieu	……	☒	Terrasses artificialisées à espèces bulbeuses

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPÈCES	*Nom de l'espèce*	Cocher si présente ou potentielle	**Autres informations** (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce…)
Amphibiens, reptiles	Crapaud commun	**P**	
	Lézard vert	**P**	
	Lézard des murailles	**P**	
	Tarente de Maurétanie	**P**	
	Couleuvre de Montpellier	**P**	
	Coronelle girondine	**P**	
	Cistude d'Europe	**Présente dans le SIC « Gorges de la Siagne »**	**Site important pour ces espèces**
	Hydromantes strinatii		
	Tortue d'Hermann		
	Vipère d'Orsini		
Invertébrés	Agrion de Mercure		
	Cordulie à corps fin		
	Damier de la Succise		
	Ecaille chinée		**Espèce prioritaire**
	Ecrevisse à pattes blanches		
	Grand capricorne		
	Lucane cerf volant		
	Rosalie des Alpes		**Espèce prioritaire**
Mammifères	Renard roux	**P**	
	Rat noir	**P**	
	rat surmulot	**P**	
	Souris domestique	**P**	
	Loir	**P**	
	Campagnol provençal	**P**	
	Hérisson d'Europe	**P**	
	Pipistrelle de Kuhl	**P**	
	Pipistrelle commune	**P**	
	Sérotine commune	**P***	
	Oreillard (1 ou 2 espèces)	**P***	
	Grand murin	**Présente dans le SIC « Gorges de la Siagne »**	
	Grand rhinolophe		
	Minioptère de Schreibers		
	Myotis capaccinii		
	Petit murin		
	Petit rhinolophe		
	Rhinolophe euryale		
	Vespertillon de Beschtein		
Oiseaux	Merle noir	**P**	
	Hibou petit duc	**P**	
	Fauvette à tête noire	**P**	

	Rouge-gorge familier	**P**	
	Pinson des arbres	**P**	
	Moineau domestique	**P**	
	Mésange charbonnière	**P**	
Plantes	Scille maritime	**P**	**Protection nationale – environ 100 bulbes**
	Tulipe de l'écluse	**P**	**Protection nationale – liste rouge nationale – environ 7000 bulbes**
	Tulipe de Lortet	**P**	**Protection nationale – liste rouge nationale – environ 22 000 bulbes**
	Anémone couronnée	**P**	**Protection nationale – environ 100 pieds**
	Chêne vert	**P**	**Domine largement**
	Pin d'Alep	**P**	
	Chênes pubescents	**P**	
	Viorne-tin	**P**	**Cortège floristique peu diversifié**
	Filaire à feuilles larges	**P**	
	Salsepareille	**P**	
	l'Asperge à feuilles aigues	**P**	
	Garance voyageuse	**P**	
	Géranium pourpre	**P**	
	l'Alliaire pétiolée	**P**	
	l'Arum d'Italie	**P**	
	Petit-houx	**P**	
	Lierre	**P**	
PLANTES de peuplement herbacé de friches et restanques	Laiteron râpeux.	**P**	**Au niveau des emplacements réservés pour le projet – cortège rudéral banal**
	Brome stérile	**P**	
	Chiendent aggloméré	**P**	
	l'Avoine barbue	**P**	
	Plantain lancéolé	**P**	
	l'Euphorbe réveille-matin	**P**	
	l'Euphorbe faux-péplis	**P**	
	l'Herbé à bitume	**P**	
	Vesse cultivée	**P**	
	Gesse sans feuilles	**P**	
	Luzerne	**P**	
	Liseron des champs	**P**	
	Coquelicot	**P**	
	ourse à pasteur	**P**	
	Fausse roquette à feuilles étroites	**P**	
	Géranium mou	**P**	
	Mouron des champs	**P**	
	Gaillet mollugine	**P**	
	Grand muflier	**P**	
	Stellaire moyenne	**P**	
	Bourrache	**P**	
	Fenouil commun	**P**	
	Carotte	**P**	
	Salsifis à feuilles de poireau	**P**	
	l'Inule visqueuse	**P**	
	Crépide de Nîmes	**P**	
Cultures sur restanques (espèces à bulbes)	l'Anémone cultivée, Jacinthe, d'Orient, Muscari négligé, Narcisse d'Italie, Dame de onze heures	**P**	**Cortège plus diversifié**
Poissons	Barbeau méridional	**Présente dans le SIC « Gorges de la Siagne »**	
	Blageon		

P : Présente au droit du projet
P* : Potentielle

4 Incidences du projet

La création d'une nouvelle infrastructure peut potentiellement avoir différents impacts sur le milieu naturel :

- consommation d'habitats naturels et destructions d'individus: en phase de chantier (lors des opérations de terrassement, défrichement, circulation,…) et en phase d'exploitation.
  Néanmoins, des mesures de suppression de l'impact ont été prises dès la conception du projet. Elles consistent à choisir la variante la moins contraignante vis-à-vis du des espèces et habitats présents.
  D'autre part, un dossier CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) demandant une dérogation afin de transplanter une population de Tulipes de Lortet (Tulipa lortetii) et de Tulipes de l'Ecluse (Tulipa clusiana) a été réalisé. Le Conseil National a donné un avis favorable à cette demande ; les espèces protégées seront replantées dans d'autres parcelles acquises par le Conseil Général et un suivi des populations sera effectué sur 30 ans.
  Cette autorisation de transplantation d'espèces protégées et les mesures d'accompagnement allant avec permettent de compenser l'impact direct sur ces espèces protégées, mais n'efface en rien l'effet du projet sur le milieu environnant.

- fragmentation des aires vitales (obstacle parfois infranchissable dans les voies de déplacement de certaines espèces non volantes),
  Une attention particulière sera portée à la gestion des dépendances vertes, de manière à atténuer les impacts de la route,

- dérangement de la faune (bruit, passages, poussières,…).Les impacts temporaires sur le milieu naturel seront majoritairement représentés par des gênes occasionnées sur les espèces animales en raison des nuisances sonores générées par les engins de chantier ou d'une agitation inhabituelle sur site. Toutefois, le dérangement de la faune est limité dans le temps et la faune pourront se déplacer dans les milieux voisins pendant la phase chantier, puis repeupler le secteur une fois les travaux terminés,

- mortalité par collisions,

- diminution de la qualité du milieu actuel. Le chantier va entrainer un dépôt de poussières sur la végétation notamment mais ces poussières seront lessivées par les pluies et ne devraient pas entrainer des disparitions de la flore.

Le projet de prolongement de la RD 6185 entre la RD 9 et la RD 2562 va détruire des habitats, notamment celui des espèces protégées nationalement citées plus haut. Toutefois ces impacts ne s'étendent pas jusqu'au site Natura 2000 les plus proches.

Plusieurs mesures peuvent être prise pour réduire, voire supprimer les impacts lors de la phase chantier sur le milieu naturel :

- Limitation des emprises du chantier au strict nécessaire. Les engins et le matériel seront stockés, ravitaillés et entretenu sur des aires étanches prévues à cet effet. Ceci limitera les risques de contamination des eaux et des sols.
- Une démarche qualité environnementale sera mise en place lors de la phase chantier,
- Les terrains endommagés pendant les travaux seront remis en état. Les déchets de chantier seront évacués.

5 Conclusion

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur la zone Natura 2000 identifiée?
Les impacts du projet en termes de rejet dans le milieu aquatique, pollution sonore, pollution de l'air, perturbations d'espèces, sont minimes et localisés à une zone très restreinte autour de l'implantation du projet. Le projet n'aura donc aucune incidence sur les sites Natura 2000 présents, dont le plus proche étant situé à plus de 3 km du projet.

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	Signature :
Le (date) :	

Annexe 1 : PLAN PROJET

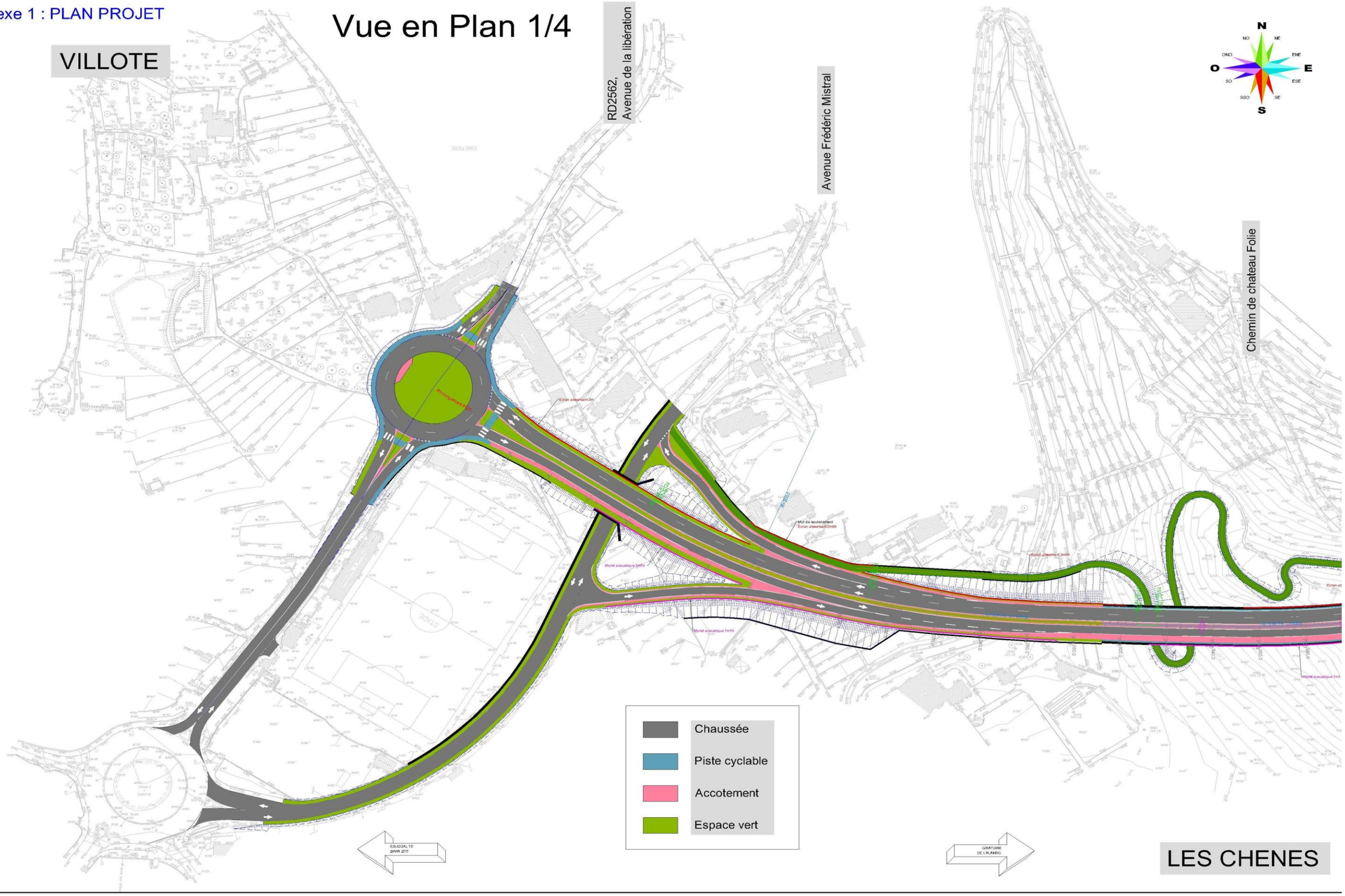

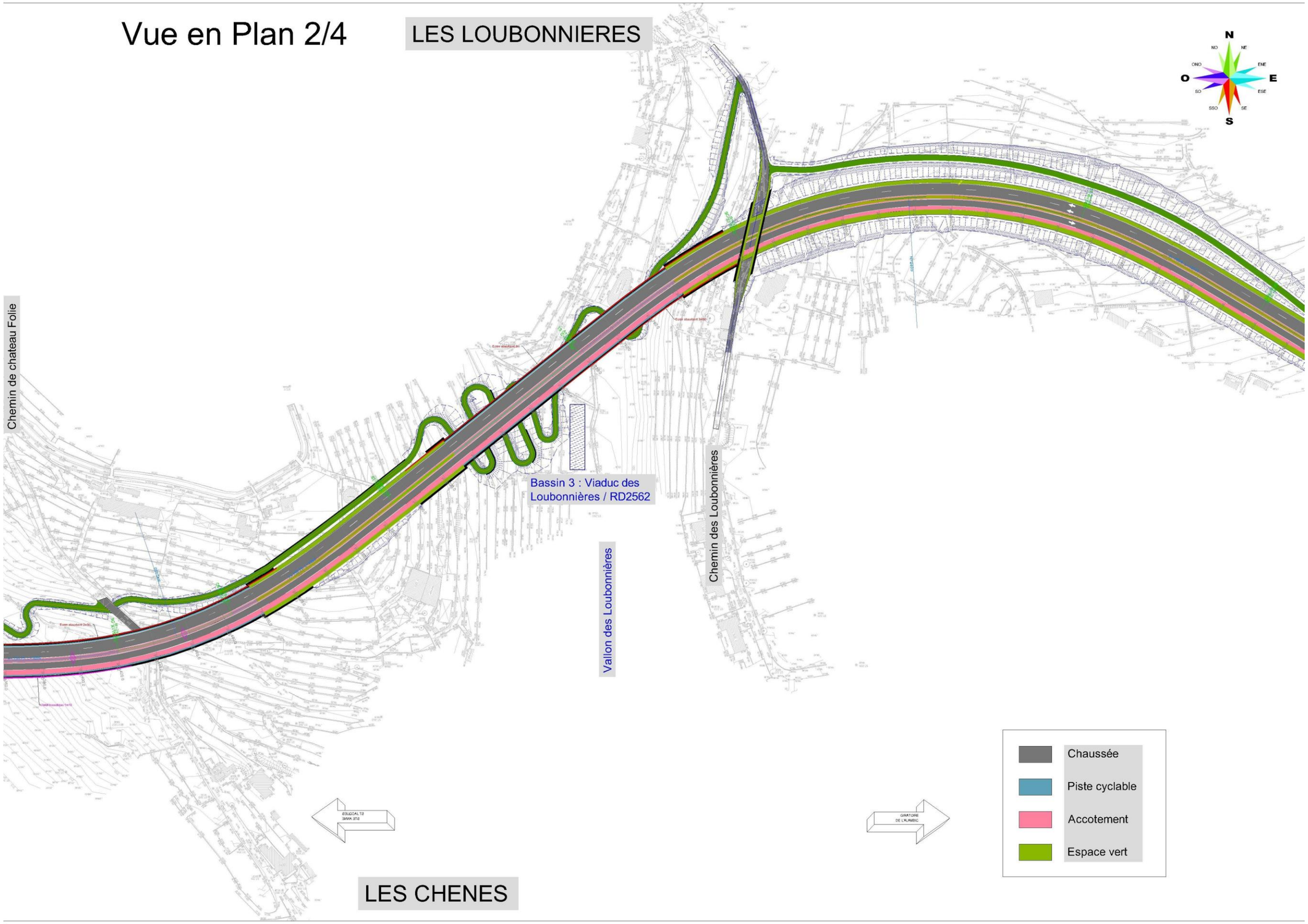
Vue en Plan 2/4
LES LOUBONNIERES
N
O
E
S
Chemin de chateau Folie
Bassin 3 : Viaduc des Loubonnières / RD2562
Vallon des Loubonnières
Chemin des Loubonnières
Chaussée
Piste cyclable
Accotement
Espace vert
LES CHENES

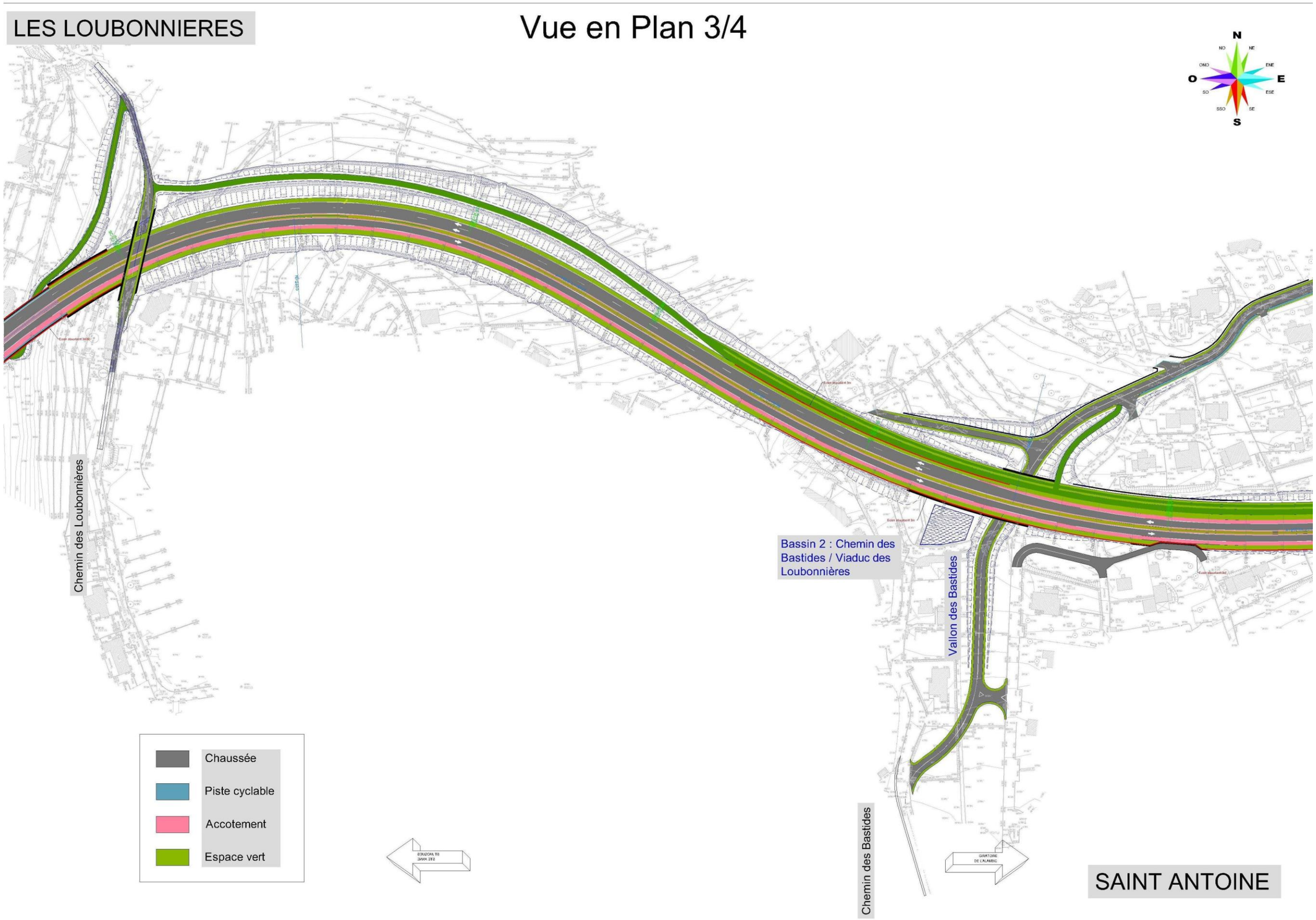
LES LOUBONNIERES
Vue en Plan 3/4
N
NO
NE
ONO
ENE
O
E
SO
ESE
SSO
SE
S
Chemin des Loubonnières
Bassin 2 : Chemin des Bastides / Viaduc des Loubonnières
Vallon des Bastides
Chemin des Bastides
Chaussée
Piste cyclable
Accotement
Espace vert
SAINT ANTOINE

Vue en Plan 4/4

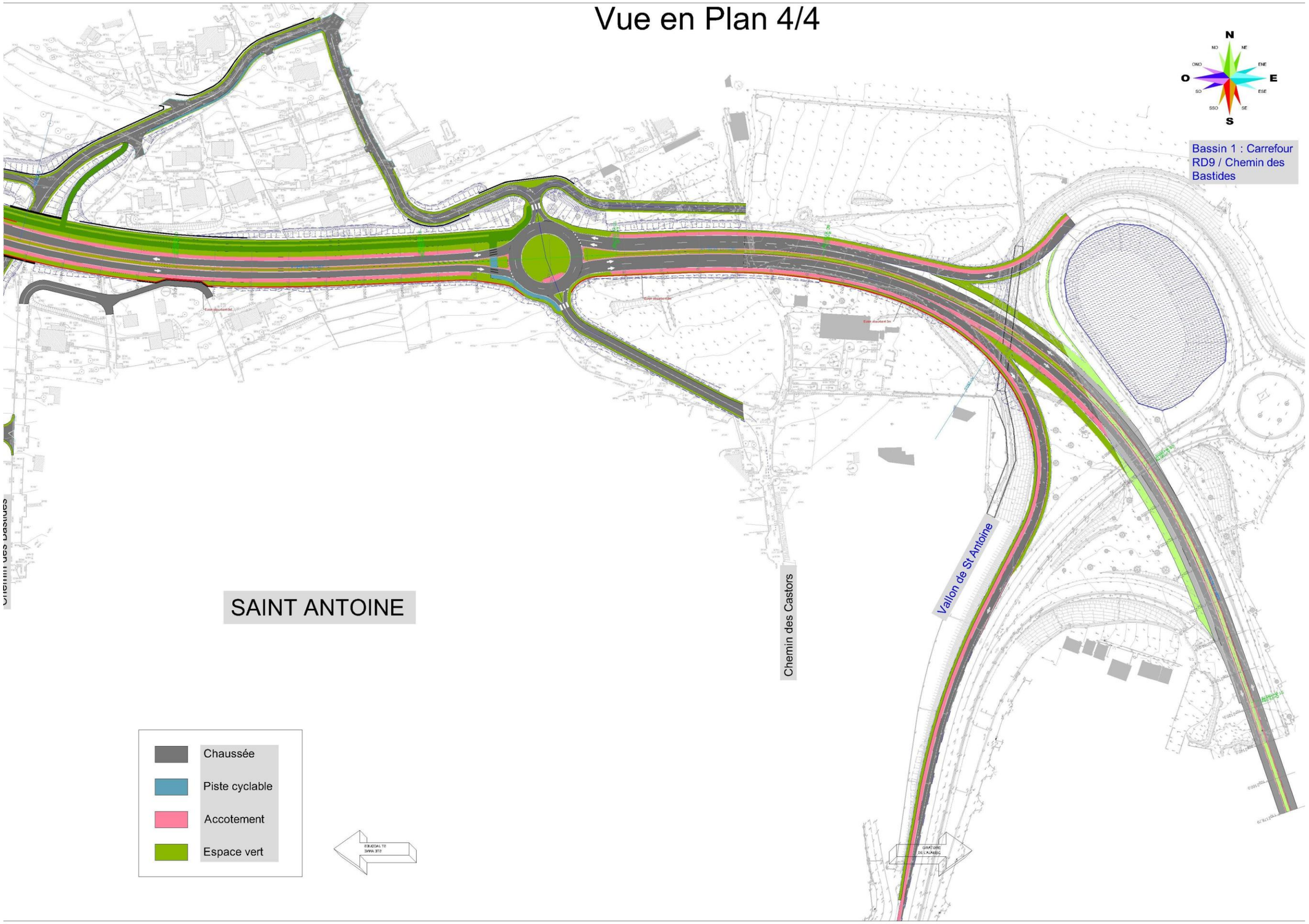

ANNEXE 2 :

Photo 1 : le vallon des Loubonnières, présentant les seuls peuplements forestiers proches du projet , nomlbreux chênes verts,

Photo 2 : Peuplements herbacés sur les emplacements réservés,

Photo 3 :Terrasses à espèces bulbeuses,

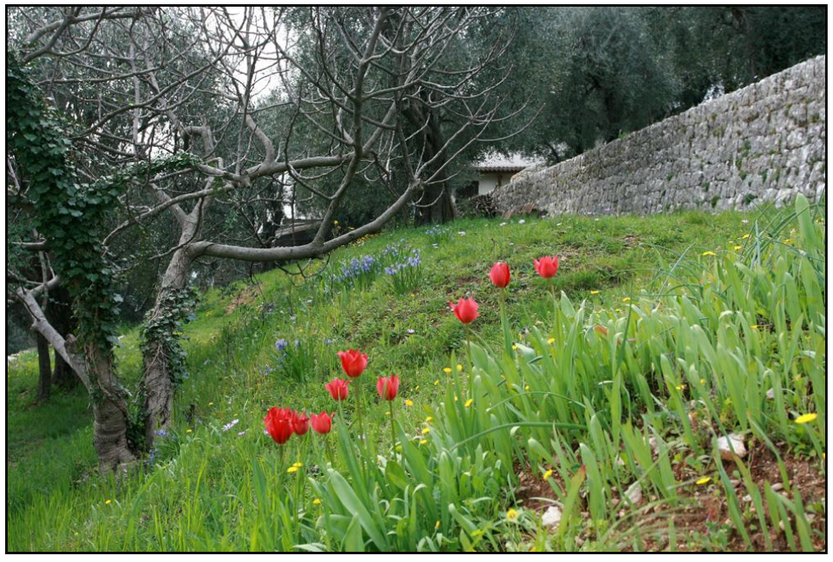

Photo 4 : Friche urbaine à l'extrémité Est du tracé,

Photo 5 :Friche rudérale au Nord du lotissement des Loubonnières,

Photo 6 : Murs en pierres sèches avec de nombreux interstices,

Photo 7 : Merle noir, commun en zone pavillonaire,

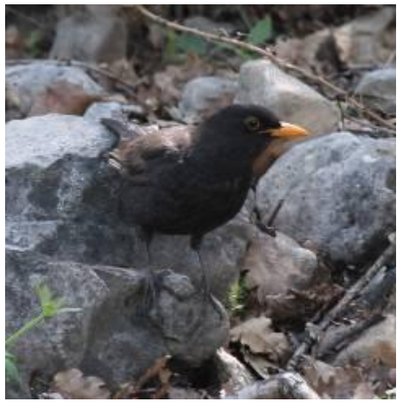

Photo 8 : Le hibou petit duc,

Photo 9 : le crapaud commun

Photo 10 : le lézard vert,